

DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2017

Réuni le vendredi quinze septembre deux mil dix-sept à dix-neuf heures, salle de la Mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Jacques PRÉVOST, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

Étaient présents : Mesdames LEFRANÇOIS, MARY, THIZEAU, VERMOND,
Messieurs BICHEREAU, BONNOT, FONTENY, IMBAULT, URBAIN.

Étaient excusés : Messieurs BAILLY et THOREAU.

Étaient absentes : Mesdames BOUGIS et GALLOIS.

Monsieur THOREAU a donné pouvoir à Monsieur PRÉVOST.

MANDAT DE GESTION AVEC FRANCE LOIRE

Le conseil municipal donne mandat à la SA d'HLM France Loire pour gérer les 7 logements, appartenant à la Commune et situés rue du Château.

Le Maire est autorisé à signer le mandat de gestion.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire expose au conseil que ENEDIS a proposé à la Commune de demander une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité d'un montant de 200.00 € et une redevance d'occupation du domaine public par les chantiers provisoires d'un montant de 20.00 €.

Le conseil municipal donne son accord.

FONDS DE CONCOURS POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le conseil accepte le fonds de concours demandé par la Communauté de Communes pour les travaux d'éclairage public Chemin de la Croix de Béthonne, rue du Vieux Nançay, allée Yvonne de Galais et allée François Seurel.

STATION D'ÉPURATION

Le Maire fait le point sur les demandes de subvention adressées à l'État et au Conseil Départemental.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne communiquera son niveau de subvention alloué dès que l'étude technique sera finalisée.

DÉFIBRILLATEUR

Le défibrillateur du stade sera changé ; le devis d'un montant de 740.00 € est accepté.

STATION DE RADIOASTRONOMIE

Le conseil autorise le Maire à signer la convention avec la Station de Radioastronomie pour la pose d'une nouvelle antenne sur le terrain communal situé à la Chau, à proximité de la première antenne.

COTISATION À L'AD2T

Le conseil décide de verser une cotisation de 25.00 € à l'AD2T.

OURAGAN IRMA

Suite aux dégâts causés par l'ouragan Irma aux Antilles, le conseil municipal décide de faire un don à la Fondation de France.

.../...

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Le Maire demande aux conseillers de réfléchir aux articles à insérer dans le prochain bulletin municipal et à l'amélioration de l'image du logo de Nançay.
- ❖ Des arbres seront abattus au camping afin de sécuriser le lieu.
- ❖ L'association PAR informe que ses membres ont déposé des photos anciennes et agrandies du village dans les commerces et le bourg pour les journées du patrimoine.

Le Maire.